C P E critiques à tort

Par **aboubakar**, le **14/03/2006** à **12:24**

j'ai du mal à comprendre la FRANCE, comment peut on avoir une telle réaction contre un projet d'emploi de grande envergure qui à tt point de vue est benefique pour les jeunes car au dela de la flexibilité de l'emploi qui est le but recherché par ts les plans de lutte contre le chomage,j'ai du mal à comprendre cette propension à l'autoflagellation qui caractérise le peuple francais.
le cpe est la réponse aux troubles dans les banlieues,car si une grande majorité des jeunes des cités trouvent du boulot,précaire soit il(ns reviendront sur cette notion très galvaudée par ls politiques) il risque d'avoir un effet entrainant très positif
le cpe est la reponse aux chomage de pls en pls inextricable dans lequel ts les gouvernements depuis Mitterrand jusqu'à Chirac se cassent la tete.
le cpe n'est pas une solution qui appartient à la DROITE,il s'agit pour votre société de survie,oui le mot n'est pas trop fort car à long terme,l'embrasement que vous avez connu ds les cités ne sera rien
par rapport à ce qui arrive,sans etre nostradamus.
le cpe est la reponse à la fuite des cerveaux francais vers ls usa,l'australie,nvlle zelande...
le cpe n'est pas source de precarité car si la procédure de licenciement est simplifiée cad que si on perd vite son emploi on aura un autre très rapidement c'est une règle immuable qui a fondé ls américains ds le choix d'un tel système.
la précarité n'existe que pour le jeune qui a peur de se prendre en charge,d'affronter les defis du monde nouveau,
oui la précarité pour vous francais est culturelle,vous avez peur d'avoir faim,peur de ne pas pouvoir vous soigner,peur de ne pas avoir une maison,une voiture,feter le reveillon,les anniversaires,vos vacances...
le cpe ne sera pas ds la pratique,la domination du chef d'entreprise,pourqoi nvoir nécessairement le mauvais coté
le cpe n'est pas une épée de damoclès sur la tete ds jeunes,car aucun chef d'entreprise ne se separera d'un travailleur méritant ce n'est pas possible.
enfin ce projet est un formidable outil de rassemblement,il ,faut un certain courage politique pour l'imposer,

Par **jeeecy**, le **14/03/2006** à **18:57**

je suis d'accord avec toi

toutefois un delai de siege ejectable d'une duree de deux ans, pardon une periode d'essai de deux ans, je trouve que c'est trop grand

une periode de 6 mois ou dans les 2 derniers mois une petite motivation de l'entreprise est requise me parait plus logique

enfin apres c'est une question d'ordre politique et je ne souhaite pas rentrer dans ce debat

Par **Pisistrate**, le **14/03/2006** à **19:10**

Un contrat prévoyant expressement la précarité va créer de l'emploi? Tu m'apprends un truc là.

Je croyais que c'était la croissance qui créait des emplois...
[img:jksc09ml]http://yelims2.free.fr/DoDo/Dodo20.gif[/img:jksc09ml]

Par **Piper**, le **14/03/2006** à **20:00**

[quote="aboubakar":tmaiv5sn]j'ai du mal à comprendre la FRANCE, comment peut on avoir une telle réaction contre un projet d'emploi de grande envergure qui à tt point de vue est benefique pour les jeunes car au dela de la flexibilité de l'emploi qui est le but recherché par ts les plans de lutte contre le chomage,j'ai du mal à comprendre cette propension à l'autoflagellation qui caractérise le peuple francais.
le cpe est la réponse aux troubles dans les banlieues,car si une grande majorité des jeunes des cités trouvent du boulot,précaire soit il(ns reviendront sur cette notion très galvaudée par ls politiques) il risque d'avoir un effet entrainant très positif
le cpe est la reponse aux chomage de pls en pls inextricable dans lequel ts les gouvernements depuis Mitterrand jusqu'à Chirac se cassent la tete.
le cpe n'est pas une solution qui appartient à la DROITE,il s'agit pour votre société de survie,oui le mot n'est pas trop fort car à long terme,l'embrasement que vous avez connu ds les cités ne sera rien
par rapport à ce qui arrive,sans etre nostradamus.
le cpe est la reponse à la fuite des cerveaux francais vers ls usa,l'australie,nvlle zelande...
le cpe n'est pas source de precarité car si la procédure de licenciement est simplifiée cad que si on perd vite son emploi on aura un autre très rapidement c'est une règle immuable qui a fondé ls américains ds le choix d'un tel système.
la précarité n'existe que pour le jeune qui a peur de se prendre en charge,d'affronter les defis du monde nouveau,
oui la précarité pour vous francais est culturelle,vous avez peur d'avoir faim,peur de ne pas pouvoir vous soigner,peur de ne pas avoir une maison,une voiture,feter le reveillon,les anniversaires,vos vacances...
le cpe ne sera pas ds la pratique,la domination du chef d'entreprise,pourqoi nvoir nécessairement le mauvais coté
le cpe n'est pas une épée de damoclès sur la tete ds jeunes,car aucun chef d'entreprise ne se separera d'un travailleur méritant ce n'est pas possible.
enfin ce projet est un formidable outil de rassemblement,il ,faut un certain courage politique pour l'imposer,[/quote:tmaiv5sn]

Je partage en partie ton avis, mais pourquoi parles tu de "vous les francais" où vis tu ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Delph**, le **14/03/2006** à **20:03**

:roll:

reste endormi pisistrate, parfois ca vaut mieux Image not found or type unknown

Par **Pisistrate**, le **14/03/2006** à **21:32**

:roll:

[quote="Delph":17knbwtg]reste endormi pisistrate, parfois ca vaut mieux Image not found or type unknown

[/quote:17knbwtg]

Belle argumentation.

C'est du Zola? [img:17knbwtg]http://yelims.free.fr/Manga/Manga12.gif[/img:17knbwtg]
[img:17knbwtg]http://yelims2.free.fr/DoDo/Dodo20.gif[/img:17knbwtg]

Par **Blacky**, le **14/03/2006** à **22:59**

A parce que la précarité c'est le nouvel argument de l'année ?

Il me semble qu'elle existe depuis bien longtemps... peut etre meme qu'a l'epoque de Zola,

:roll:

elle existait (j'en suis sûr même) Image not found or type unknown

Pour moi le gros probleme de ce contrat reste effectivement la période d'essai de 2 ans où l'on peut se faire virer sans motif.

alors mon grand, tes arguments de choc, on les attend !
C'est facile de casser dans tout les sens mais argumenter c'est autre chose !

Par **jeeecy**, le **15/03/2006** à **13:21**

[quote="Pisistrate":q5fu5eat]Un contrat prévoyant expressement la précarité va créer de l'emploi? Tu m'apprends un truc là.

Je croyais que c'était la croissance qui créait des emplois...
[img:q5fu5eat]http://yelims2.free.fr/DoDo/Dodo20.gif[/img:q5fu5eat][/quote:q5fu5eat]
avec un tel raisonnement on va tourner en rond

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

pour avoir de la croissance il faut du pouvoir d'achat
pour avoir du pouvoir d'achat il faut un travail

donc en gros tu dis que le CPE doit etre rejete car il va creer des emplois et donc de la croissance

c'est beau ca comme pensee

je sais qu'on est juriste, mais il faut savoir ouvrir son esprit a l'economie, moteur de notre pays

maintenant et je l'ai deja indique, 2 ans de periode d'essai c'est trop long

le probleme du CPE est la d'alleurs

si tu regardes toutes ces personnes qui manifestent (d(ailleurs comprennent-elles bien pourquoi elles manifestent?????), elle ne critique qu'une seule chose sur le CPE : les 2 ans de preavis

donc une solution a proposer est de reduire cette periode

maintenant il faut comprendre pourquoi une periode aussi longue a ete mise en place

en effet pour les personnes non qualifiees (le CPE s'adressent essentiellement a ces personnes), l'entreprise doit les former. Or avec les periodes d'essai actuelles, ce n'est pas possible

une formation adequate d'un salarie non qualifie a la base est plus longue que 2 mois...

donc pour moi il faudrait reduire l'essai du CPE a une periode entre 6 ey 12 mois, ce qui permettrait de laisser le temps au salarie de s'adapter a son nouveau travail et d'etre forme convenablement a son emploi

Par **Yann**, le **15/03/2006** à **17:12**

Juste une précision qui ne change rien en pratique, ce n'est pas à strictement parler une période d'essai. La période d'essai sert à voir si le travailleur convient au poste et si le poste convient au travailleur, elle n'a donc pas besoin d'être aussi longue. Voilà, cétait juste pour dire qu'il y avait abus de language ici.

Par **akhela**, le **15/03/2006** à **19:26**

moi j'ai trouvé quelqun qui écrivait mieux que moi là où je n'aurais jamais pensé le trouver:
http://www.luttes-etudiantes.com/forum/ ... php?t=1429
oui d'accord c'est le site de la FSE mais lisez c'est intéressant à tous les niveaux.
personnellement je ne suis pas contre la motivation du CPE mais j'admet aisément que le texte est excessivement mal rédigé.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Pour finir on est ici entre juristes donc je rappellerais les Conventions de l'OIT et les directives communautaires sur le sujet: "nul ne peut être licencié sans motif" "la période d'éssais doit être raisonnable et proportionné" (j'avoue ne plus avoir les références exactes mais qquand j'aurais vraiment le temps de faire de la spéléo dans mes cours de droit du travail j'y penserais).

Sinon j'adore ce forum, qui si il a commencé pour les étudiants de Nancy s'est vu adopter par les étudiants en droit de toute la France (c'est devenu un peu notre E-Carabin pour ceux qui connaissent).
Matthias, étudiant en Master 1 Droit Public à l'URS (Strasbourg) élu en Conseil de Fac, ex plein de truc (SG amicale de droit, SG AFGES et VP AFGES)

Par **Pisistrate**, le **15/03/2006** à **19:33**

[b:164njmbe]Je réïtère mes propos : on ne crée pas intrinsèquement de la croissance par un nouveau type de contrat de travail![/b:164njmbe]

Il m'a été répondu en substance à cette évidence économique: reste endormi.

Alors je conçois tout à fait que beaucoup ici aient fait un bac S et soient passés de leurs bouquins d'intégrales et de dérivées à leurs bouquins d'arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat sans même relever la tête pour s'interroger deux minutes sur les mécanismes économiques, mais dans ce cas là on s'abstient de faire les fouille-merde.

Delph, tu as un mauvais fond tu sais.

Si le chômage est un fléau dans notre pays, comme on le dit, alors pourquoi ne pas décrêter une "mobilisation générale" pour lutter contre?

L'Etat, en tant qu'employeur, peut s'investir dans cette lutte. Pas forcement en augmentant les impôts, car comme le montre la courbe de LAFFER et l'un de ses principes corrolaires "trop d'impôt tue l'impôt"... (or on est arrivé à un stade d'imposition déjà trop élevé), mais en faisant de l'embauche une priorité de politique publique dans les secteurs où cela est nécessaire.

Le secteur privé, quant à lui, n'embauchera massivement qu'avec une croissance forte. Le CPE n'est au plus qu'une incitation des PME à embaucher des personnes qu'elles seraient déjà en mesure d'embaucher si elles avaient davantage confiance en la croissance. Un enjeu qui ne vaut pas le coup d'une telle regression sociale (ce n'est pas que mon avis... c'est l'avis de tous les partis de gauche et même d'une partie de la droite!).

Les ménages français ont une propension marginale à épargner de 15%. Un record européen et même mondial. Inciter les ménages à consommer est potentiellement une solution bien plus créatrice d'emploi que le CPE.

Par **Delph**, le **16/03/2006** à **15:39**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

... perso j'ai fait un bac ES ... pour le reste, j'prefere pas épiloguer avec toi, ah oui aussi tu penses ce que tu veux de moi, venant de toi, rien ne me touche...

Par **vins2050**, le **16/03/2006** à **17:03**

je pense que le CPE est une très bonne chose même si la période d'essai de 2 ans est peut-etre un peu longue
et puis ça me fais de la distraction de voir tous les jeunes exploités par les syndicats à gueuler et tout casser
sauf quand c'est nous qui allons devoir reparer ...

Par **eco_droit_nancy**, le **16/03/2006** à **21:42**

pour répondre a Pisistrate gentiment et en toute simplicité je vais donc prendre mon tour de parole (^^)

Voila j'ai bac S, je suis en sciences eco depuis 3 ans (L3) et j'ai entamé droit cette année (L1) donc point de vue economique je pense donc pouvoir m'exprimer par rapport a tes propos sur la courbe de laffer et autres hypotheses theoriques economiques.

Sur LAFFER tu as tout juste sauf que tu oubliais de préciser que ce n'est qu'un fondement théorique créé il y a bien des années et qui n'a donc quasiement aucune valeur conjoncturel actuel. Enfin bref, pour ce qui de la politique de relance que doit faire l'etat il se pose un probleme important.
Comment veut on que l'etat investisse dans des dépenses publiques afin de diminuer le chomage en sachant que notre déficit budgetaire est au dela de ce qui est donné par les accords de maastricht?
Pour embaucher faut de l'argent, l'etat n'en a pas.
Donc ca reduit fortement les possibilités de relance de l'etat.
Faire de la politique social pour l'embauche serait plutot une impasse pour le France et sa situation economique actuel.
Les facteurs conjoncturels auxquels la France fait face depuis plusieurs années ne laissent qu'une seule porte afin de jouer sur le chomage,
Faire appel au privé.

et pour la propension marginal a consommer, faut peut etre prendre en compte la peur de l'avenir, du chomage, un cercle inextricable dans lequel la france s'est enfoncé peu a peu depuis je ne sais combien de temps.

Sinon viens avec nous en politique eco L3 DR01 et tu verra que ce n'est pas aussi facile que :))

tu le dis de faire de la relance. Image not found or type unknown

enfin bref je voulais juste repondre a ce que tu avais dit

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Pisistrate**, le **16/03/2006** à **23:06**

[quote="eco_droit_nancy":2u07rphy]pour répondre a Pisistrate gentiment et en toute simplicité je vais donc prendre mon tour de parole (^^)

[...]

enfin bref je voulais juste repondre a ce que tu avais dit[/quote:2u07rphy]

Enfin quelqu'un de sensé, qui argumente et ne se sens pas visé dans chacun de mes propos.

Merci [img:2u07rphy]http://yelims2.free.fr/Fumeurs/Fumeur00.gif[/img:2u07rphy]

Par **cirdess**, le **17/03/2006** à **18:36**

Un avis de plus sur le CPE: J'ai envie de dire pourquoi pas. Ca permait un assouplissement des relations de travail et les employeurs semblent avoir un grand besoin de ressentir cet assouplissment. Pour autant, il faudra en observer les résultats dans 2ans, comme pour le CNE (son frère ainé).

Une autre solution possible aurait été de lancer une grande campagne d'information au près des entrepreneurs. En effet, si l'on farfouille un peu dans ce mythique Code du travail, on y trouve des dispositifs inattendus à travers le CDI: le contrat de mission, possibilité d'insérer à peu près ce qu'on veut dans le contrat de travail qui constitura la cause réelle et sérieuse de licenciement. Alors avant de laisser libre cours à l'hyper activité du législateur, il aurait tout simplement fallu exploiter le Code du travail.

Mais bon, les choses étant ce qu'elles sont, tant de lois ayant déjà été votées que les entrepreneurs voient dans la loi un manifeste de la CGT, ce CPE peut être l'amorce d'un renversement de vapeur.

Par **mal40**, le **19/03/2006** à **18:38**

Je trouve ce débat trés intéréssant!!!

Je viens d'apprendre que la France n'a pas d'argent (1ère nouvelle!!), pour être dans les pays les plus riches du monde, c'est qu'il y a un problème quelque part, non???
L'argent il y en a mais pas aux bons endroits (juste un exemple de gâchis: le Clémenceau!! au fait vous savez où il est maintenant??)!!
Non franchement, dire que l'Etat ne peut pas embaucher car il est fauché, cela me fait bien rigoler!! Surtout quand on voit les receptions à l'Elysée et Matignon!!

Pour revenir au CPE, 2 ans d'essai c'est tout simplement inacceptable et puis c'est encore une mesure tout bénef pour les patrons et oui car s'ils emploient des jeunes avec le CPE ils seront subventionnées noteamment avec des allégements de charges!! et dire que Total a fait

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

une chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros et que ces à des entreprises comme elle à qui cela va servir!!

Par contre je suis d'accord sur le fait que la violence, la dégradation des facs et autres lieux, ou encore les grèves d'étudiants qui forcent d'autres jeunes à ne pas aller en cours c'est inadmissible!! Mais bon appearamment ils ont l'impression de refaire mai 68, est ce qu'on peut vraiment leur en vouloir???

La fac de droit et d'éco de Bordeaux est la seule fac de Bdx à ne pas faire grève!! On ne veut pas perdre une année et surtout on a un programme super chargé!!!

Voila c'était mon avis!!

Par **jeeecy**, le **19/03/2006** à **19:15**

[quote="mal40":12dbdteu]Je trouve ce débat trés intéréssant!!!

Je viens d'apprendre que la France n'a pas d'argent (1ère nouvelle!!), pour être dans les pays les plus riches du monde, c'est qu'il y a un problème quelque part, non???
L'argent il y en a mais pas aux bons endroits (juste un exemple de gâchis: le Clémenceau!! au fait vous savez où il est maintenant??)!!
Non franchement, dire que l'Etat ne peut pas embaucher car il est fauché, cela me fait bien rigoler!! Surtout quand on voit les receptions à l'Elysée et Matignon!!

Pour revenir au CPE, 2 ans d'essai c'est tout simplement inacceptable et puis c'est encore une mesure tout bénef pour les patrons et oui car s'ils emploient des jeunes avec le CPE ils seront subventionnées noteamment avec des allégements de charges!! et dire que Total a fait une chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros et que ces à des entreprises comme elle à qui cela va servir!!

Par contre je suis d'accord sur le fait que la violence, la dégradation des facs et autres lieux, ou encore les grèves d'étudiants qui forcent d'autres jeunes à ne pas aller en cours c'est inadmissible!! Mais bon appearamment ils ont l'impression de refaire mai 68, est ce qu'on peut vraiment leur en vouloir???

La fac de droit et d'éco de Bordeaux est la seule fac de Bdx à ne pas faire grève!! On ne veut pas perdre une année et surtout on a un programme super chargé!!!

Voila c'était mon avis!![/quote:12dbdteu]
il me semble que le CPE ne prevoit pas d'exo de chrages sociales.....

et il n'y a pas de subventionnements de l'Etat

tu confonds avec le CNE

Par **Tintin**, le **20/03/2006** à **19:38**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je voudrais faire appel à vos connaissances juridiques : est ce que le blocage d'une faculté est répréhensible pénalement ?
Existe t il un recours pour ceux qui sont contre ?

;)

Merci Image not found or type unknown

Par **audrey69**, le **21/03/2006** à **12:53**

Oui c' est reprehensible c' est sur...mais je ne sais pas bien comment ! Je sais que certains elèves d' universités bloqués ont carrément déposé un referé liberté aupres du juge....je ne sais pas si ca a abouti..

Par **mathou**, le **21/03/2006** à **14:01**

A 50 euros d'astreinte par jour pour les bloqueurs ; réponse à la radio des étudiants, en substance : on s'en fiche, c'est pas les décisions de justice qui vont battre la force de la rue... Sans commentaire.

Par **keridil**, le **21/03/2006** à **14:12**

[quote:f2nnv15q]Je sais que certains elèves d' universités bloqués ont carrément déposé un referé liberté aupres du juge....[/quote:f2nnv15q]

Je n'étais pas au courant !!! C'est super intéressant ! sais-tu de quel université il s'agit ? Je pense que je vais me renseigner et me pencher sur le sujet, après tout, c'est une application concrete d'une procédure d'urgence, dans un contexte qui nous touche tous !

Pour parler des grèves, a la fac de Bayonne nous sommes largement épargnés, puisque la fac n'est pas bloquée, et qu'une grande majorité des étudiants y est opposée (au blocage, pas a la grève).
Du coup, les cours se poursuivent normalement, en dehors des deux manifestations organisées chaque semaine (une le mardi, une le jeudi, lol, c'est pas une blague !!!) et a priori la période des exams ne devrait pas avoir a souffrir des ces grèves !

Sur le fond du CPE, je suis assez partagé, en fait, je n'arrive pas établir mon "intime conviction"...
- Comment reprocher au gouvernement de vouloir entrainer la création d'emplois ? (aussi précaires soient-ils)
- comment accepter et tolérer une période d'essai de deux ans, plongeant des jeunes (moins de 26 ans) dans une situation des plus délicate ? De plus, le CPE s'adresse aux jeunes qui doivent etre formés, or comment pourrait-il en être ainsi, si on les vire sans motif a la première

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

occasion ?

Le problème est délicat, mais il me semble clair que le gouvernement va devoir faire preuve de beaucoup plus de diplomatie qu'il ne l'a fait jusqu'a présent... Sinon, la mobilisation risque grandir encore !

Par **Tintin**, le **21/03/2006** à **21:25**

C'est la fac de Rennes qui a exercé le recours et le JA a fait des injonctions au Président de l'Université. Fondement du déféré liberté : art. L 521-2 CJA. Un modèle type du référé est :wink:

d'ailleurs proposé sur un site. Il suffit de le remplir (word) et d'imprimer. Image not found or type unknown

Par **jeannicolasstofflet**, le **22/03/2006** à **20:28**

:wink:

oui a Bordeaux aussi en particulier des etudiants etrangers Image not found or type unknown

Par **eco_droit_nancy**, le **01/04/2006** à **23:59**

[quote="mal40":2a9o76vb]Je trouve ce débat trés intéréssant!!!

Je viens d'apprendre que la France n'a pas d'argent (1ère nouvelle!!), pour être dans les pays les plus riches du monde, c'est qu'il y a un problème quelque part, non???
L'argent il y en a mais pas aux bons endroits (juste un exemple de gâchis: le Clémenceau!! au fait vous savez où il est maintenant??)!!
Non franchement, dire que l'Etat ne peut pas embaucher car il est fauché, cela me fait bien rigoler!! Surtout quand on voit les receptions à l'Elysée et Matignon!!

Pour revenir au CPE, 2 ans d'essai c'est tout simplement inacceptable et puis c'est encore une mesure tout bénef pour les patrons et oui car s'ils emploient des jeunes avec le CPE ils seront subventionnées noteamment avec des allégements de charges!! et dire que Total a fait une chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros et que ces à des entreprises comme elle à qui cela va servir!!

Par contre je suis d'accord sur le fait que la violence, la dégradation des facs et autres lieux, ou encore les grèves d'étudiants qui forcent d'autres jeunes à ne pas aller en cours c'est inadmissible!! Mais bon appearamment ils ont l'impression de refaire mai 68, est ce qu'on peut vraiment leur en vouloir???

La fac de droit et d'éco de Bordeaux est la seule fac de Bdx à ne pas faire grève!! On ne veut

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

pas perdre une année et surtout on a un programme super chargé!!!

Voila c'était mon avis!![/quote:2a9o76vb]

je trouve aussi interessant ce que tu dis.
Tu t'arretes a ce que tu vois a la télé... mais a tu pensais dans nos dépenses du pays, ce qu'on importe (notre balance commerciale est severement déficitaire) ou le nombre de fonctionnaire a payer, les bons du trésor émis pour rembourser la dette publique dont la france doit payer les intérets chaque année, l'argent dépensé dans l'Europe, le trou de la sécu :))

a rembourser.... ca commence a faire beaucoup Image not found or type unknown

France fait partie du G10 car economiquement elle est influente mais elle est pauvre sinon... 2,9% de déficit budgétaire et 66% environ du PIB en dette publique...

Ensuite pour les réceptions je pense que ca ne coute pas aussi cher que les escroqueries aux RMI, aux allocations familiales, a la CMU et autres.... bref pourquoi nos dirigeants n'auraient ils pas le droit de profiter de l'argent du contribuable alors que d'autres (des inconnus) ne se :)) :))

gênent pas Image not found or type unknown il est vrai que de dire ca, ca fait tourner ce débat en rond mais bon voila, y en a qui triche partout.

Par **Pisistrate**, le **02/04/2006** à **03:40**

"Un menu Maxi-Précarité s'il vous plaît, avec : RMI, CPE, et en dessert un CDD de 2 mois" [img:89ivuz83]http://yelims2.free.fr/Faim/Faim01.gif[/img:89ivuz83]

Quelle belle société on nous prépare en ce début de XXIème siècle! [img:89ivuz83]http://yelims2.free.fr/Fumeurs/Fumeur00.gif[/img:89ivuz83]

Par **Stigma**, le **02/04/2006** à **03:56**

[quote="Pisistrate":1qjm8l3s]"Un menu Maxi-Précarité s'il vous plaît, avec : RMI, CPE, et en dessert un CDD de 2 mois" [img:1qjm8l3s]http://yelims2.free.fr/Faim/Faim01.gif[/img:1qjm8l3s]

Quelle belle société on nous prépare en ce début de XXIème siècle! [img:1qjm8l3s]http://yelims2.free.fr/Fumeurs/Fumeur00.gif[/img:1qjm8l3s][/quote:1qjm8l3s]C'est comme ça qu'on arrive avec un système à l'anglaise: on est vite viré, mais on retrouve un boulot dans les 2 mois. Et c'est comme ça qu'on se retrouve avec un chômage purement structurel. Mais bon, continuons notre politique d'immobilisme, on sait faire que ça en France..; une réforme, c'est forcément mal, tout le monde dans la rue ! Et comme les étudiants, ça fait très peur, du coté du gouvernement on abdique tout de suite en promettant des réformes peu importantes en apparence, mais qui en réalité dénaturent complètement le CPE et signent de facto son arrêt de mort.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **annea**, le **02/04/2006** à **14:57**

J'aime beaucoup ton ironie stigma!!
POur les facs bloquées, je sais que le tribunal de Pau a condamné une fac à 100 eros d'amende par jour jusqu'à ce qu'elle soit totalement débloquée...
Concernant le cpe, je tiens à dire que je suis tout à fait pour et j'approuve la décision de Mr Chirac. Cefrtes il s'agit d'une loi mort-né mais c'est uen bonne stratégie, en faisant cela ça évite aux parlementaires de revenir sur leur décisions et même de suspendre le cpe. Certains peuvent dire que ça n'est pas de la démocratie mais dans une politique telle que celle de la France pourquoi pas.....Il est vrai que la plupart des personnes qui manifestent sont tout simplement manipulé par les partis de gauche ou encore les syndicats et malheureusement ils ne s'en rendent pas compte.....quelle tristesse!! Il fauttou de même savoir qu'aujourd'hui des hommes tel que Mr Bayrou ou encore Mr Hollande ou Mr Besancenot.... voit plus leur avenir politique que l'avenir de leur pays et c'est bien dommage!!
Oui parce que le cpe peut être une véritable de chance de donner aux jeunes une expéreience professionnelles, une formation aussi. Quand j'entends dire que ça profite qu'aux patrons laissez moi rire.....parce que qui recevra le salire à la fin du mois?? Il faut redonner confiance aux chefs d'entreprise parce qu'aujourd'hui la croissance est vraiment au ralenti. Le cpe en est un moyen, nous avons besoin de cette flexibilité et même si c'est sur j'aimerais que chacun bénéficie d'un cdd sans cette période d'essai ou autres conditions....nous n'avons

:wink: :cry:

pas le choix pour nous sortir de cette crise!!!!!!! Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **03/04/2006** à **09:38**

Un des gros problèmes qu'on a en France à mon avis, c'est que notre système pour trouver du boulot est pourri. L'ANPE n'est pas efficace, contrairement au système anglais. On ne fait pas de remise à niveau, on ne contrôle pas vraiement le cv, par exemple tout le monde marque sur son cv "anglais maîtrisé", ou "maîtrise de l'informatique", etc... pas mal de trucs pour gonfler son cv et qui en réalité sont fausse et conduisent à de désilusions. J'ai vu un reportage sur le sujet qui était édifiant, pour trouver du boulot, ou pour embaucher quelqu'un il est beaucoup plus efficace de passer par des agences privées que par l'ANPE, c'est pas normal. Et ça se répercute sur le chomage.

Par **jeeecy**, le **03/04/2006** à **11:20**

d'un certain cote c'est normal

quand se rendra-t-on compte que ce que l'Etat ne sait pas faire il faut le laisser au privé?

et l'ANPE est un exemple frappant, mais il y en a plein d'autres comme la securite sociale...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **de Rom**, le **03/04/2006** à **11:38**

Je me posait une question quant à la promulgation de la loi par Jacques Chirac l'autre jour :

Selon vous comment se fait-il qu'il ai préféré promulguer, sans appliquer, et proposer des modifications par la suite, au lieu de faire appel à l'article 10.2 de la constitution qui dit qu'il peut demander une nouvelle délibération du texte (ou d'un ou plusieurs de ses articles) dans les 15 jours qui précèdent la promulgation de cette loi? (nouvelle délibération qui ne peut être refusée).

Y'y a-t-il un calcul politique derrière tout ca, sachant que le président est quand même entouré de juristes conseils?... En plus de ca, niveau communication ce n'est absolument pas bon pour son image, celle du gouvernement, et plus largement celle de la majorité, car visiblement les tensions ne sont pas redescendues, et se sont même exacerbées ! Ca lui aurait sans doute permis de sauver la face, mais il n'a pas jugé bon d'utiliser cet article...

:?

J'ai du mal à comprendre... Image not found or type unknown

Par **annea**, le **03/04/2006** à **11:43**

le problème aussi en France ce sont les diplômes. Je me souviens qu'il y a un ou deux ans pour un job d'été j'avais répondu à une annoce pour la plonge. Le patron m'a dit non il faut un CAP cuisinier pour ça.....quelle honte et c'est partout pareil!!!!! Et puis aussi l'expérience. Les chefs d'entreprise ne veulent plus prendre si l'on a pas d'expérience et quand la faisaons nous cette expérience. Pour ça j'apprécie le CPE car ça va permettre aux chef d'entreprises de nous embaucher et même s'ils nous virent au bout d quelques temps parce qu'on ne fait pas l'affaire ou pour des raisons économiques (ce que je ne souhaite pas) et bien ça nous fera toujours une expérience de prise!!! Et il est clair que notre génération ne sera plus comme les précédentes, nous serons amenés à changer régulièrement de travail.....

Par **Yann**, le **03/04/2006** à **13:19**

[quote="de Rom":2ge1zrvo]Je me posait une question quant à la promulgation de la loi par Jacques Chirac l'autre jour :
...

:?

J'ai du mal à comprendre... Image not found or type unknown[/quote:2ge1zrvo]

C'est pour montrer sa confiance en son premier ministre. Il essaye de contenter tout le monde en fait.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **annea**, le **03/04/2006** à **14:05**

C'est surtout que comme ça les parlemantaires ne pourront pas revenir sur leurs décisions au vue des manifestants.....pas si bête Mr Chirac!!!lol!! Dans le fond c'est une très bonne :wink:

stratégie et ça en vaut sans doute la peine!!! Image not found or type unknown

Par **de Rom**, le **03/04/2006** à **16:55**

Je dis pas le contraire, je suis d'accord avec ces deux pistes... mais dans les faits, on ne peut pas dire que tout le monde est content !

:arrow:

Image not found or type unknown Les anti-CPE continuent leur mouvement de contestation, en bloquant les facs, etc... Bien que le dialogue sera desormais forcément moins difficile compte tenu de la souplesse accordée sur les principaux points qui faisaient débat, les partenaires sociaux le refusent toujours.

:arrow:

Image not found or type unknown Jacques Chirac, bien qu'il affirme sa confiance en son premier Ministre, ne place pas sa majorité dans un climat favorable aux éléctions de 2007 !

...à suivre donc

Par **Yann**, le **03/04/2006** à **22:21**

[quote="Article 432-1code pénal":p6mndxh4]
Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique, agissant dans l'exercice de ses fonctions, de prendre des mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.
[/quote:p6mndxh4]

La loi est promulguée, donc si quelqu'un du genre un ministre, un président,etc demande :D

qu'on en l'applique pas... Image not found or type unknown

Par **de Rom**, le **04/04/2006** à **00:25**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:lol:

Il s'en fout il est irresponsable... enfin plus pour trés longtemps... Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **04/04/2006** à **08:40**

:roll:

Sauf que Chirac ne joue pas son avenir politique ici... contrairement à d'autres Image not found or type unknown

Par **de Rom**, le **04/04/2006** à **12:17**

Bah oui justement ! Si stratégie il y a, elle est vraiment pas trés réfléchie... enfin on attend de voir

Par **annea**, le **04/04/2006** à **14:06**

La stratégie n'est peut être qu'un simple geste de solidarité par rapport à un premier ministre qui lui se verrait bien à la présidentielle en 2007 :lol: ..allez savoir!!!

"Stratégie, stratégie.....quand tu nous tiens!!!!" Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **04/04/2006** à **18:31**

Le problème, c'est que Mr Borloo lui a bien demandé à ce qu'on n'applique pas cette loi. Or il

n'est couvert par aucune immunité à ma connaissance. Image not found or type unknown

Cf: http://www.cohesionsociale.gouv.fr/IMG/ ... nelles.pdf

Par **bob**, le **04/04/2006** à **19:41**

on en a parlé en vitesse en droit pénal. C'est que de la théorie d'autant plus que Borloo relève de la compétence de la Cour de Justice de la République et qu'un citiyen ne peut pas la saisir...

Sinon, j'ai trouvé pas mal de truc sur différents blogs juridiques.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'aime beaucoup le billet du professeur Rolin "le CPE n'a pas été promulgué"
http://frederic-rolin.blogspirit.com/

Sinon éolas fait preuve de résistance http://maitre.eolas.free.fr/journal/index.php

Enfin http://droitadministratif.blogspirit.com/

Enfin tout ça pour dire que les paroles de notre cher président soit accepté comme ça, ça choque personne semble-t-il...
D'autant plus que les journalistes continuent à dire qu'on peut pas signer de CPE puisque Borloo n'a pas mis les contrats types en ligne...

Par **sabine**, le **04/04/2006** à **20:02**

Ah ce cher professeur Rolin!! Mon professeur et mon chargé de TD par la même occasion!! :lol: :lol:

Image not found or type unknown Hors sujet mais fallait que je le dise! Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés